



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 2

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'un centre de santé qui comprendra une salle d'urgence et qui desservira Neepawa, Minnedosa et les environs et qu'elle envisage de maintenir les services de soins de santé offerts dans cette région en collaborant avec les médecins et l'Office régional de la santé d'Assiniboine dans ce dossier. (B. Enns, S. Juskowiak, A. West et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à reconnaître l'importance de l'immigration pour notre province en améliorant et en renforçant le programme Candidats du Manitoba. (F. Sangalang, L. Policarpio, E. Torres et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. CULLEN, M^{mes} KORZENIOWSKI, DRIEDGER et SELBY ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

M^{me} BRAUN, appuyée par M. SARAN, propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} BRAUN et M. SARAN interviennent. Sur la motion de M. MCFADYEN, le débat est ajourné.

La séance est levée à 15 h 9, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes